

ÉMOTION EN GRÈCE APRÈS LES SÉVÈRES CONDAMNATIONS DES JOURNALISTES DE L'« ETHNOS »

DÉFILE DES TÉMOINS DE LA DÉFENSE AU PROCÈS DES « 34 »

Athènes, 2^e avril. (De notre correspondant particulier.)

Le procès des trente-quatre personnes qui appartiennent à l'organisation clandestine « Défense démocratique » et qui sont accusées d'activités subversives, a repris ce matin devant le tribunal militaire d'Athènes avec l'interrogatoire des témoins de la défense.

Il est devenu apparent, depuis le début du procès, que les autorités tentent d'établir une

connivence entre « Défense démocratique » et des organisations communistes, d'où les dépositions faites par la police dans ce sens. Le fait que les autorités ont choisi la loi 509, instituée pendant la guerre civile de 1947-49 pour lutter contre le communisme, en apporte une preuve supplémentaire. On peut donc s'attendre que la thèse d'un danger communiste en Grèce revienne souvent dans les débats du procès.

M. A. Mihas, rapporteur dans le dernier Parlement grec, déposant parmi les premiers témoins, a rejeté la thèse officielle selon laquelle l'armée avait été obligée de s'emparer du pouvoir pour éviter la guerre civile car, dit-il, le gouvernement parlementaire

gins explosifs, hier qualifiés de pétards par la police, soient devenus aujourd'hui des bombes devant la cour. Il a conclu en soulignant que l'Histoire a prouvé que la violence appelle toujours la violence. M. Canellopoulos avait reçu un hommage silencieux en pénétrant dans la salle de la part des accusés qui se levèrent tous pour le saluer.

Le journal « Ethnos » a paru cet après-midi avec une grande manchette sur neuf colonnes en première page avec le mot « condamnés » imprimé sur toute la largeur de la page et au-dessous les photographies des six personnes dont les condamnations sévères ont provoqué une grosse émotion dans l'opinion publique.

Dans la déposition faite hier soir par l'ancien premier ministre, M. P. Canellopoulos, ce dernier avait déclaré que, selon lui, l'article incriminé n'était pas antinational et que la proposition de M. Zigdis aurait pu être valable dans d'autres circonstances.

Comme première réaction des politiciens, nous avons reçu une déclaration de l'ancien ministre, M. Evangelos Averof, s'élevant avec force contre le verdict qui, dit-il, avait eu comme but celui de « terroriser la presse ».

Il est possible que les lourdes condamnations qui sont sans appel ainsi que les amendes (environ trois cent mille francs) et la rupture brutale qui est intervenue entre la direction du journal et son personnel provoquent des difficultés insurmontables pouvant mener jusqu'à la fermeture du journal ou, au contraire, lui donner un élan nouveau et augmenter son tirage.

Harry Gerson.

Le ministre suédois des Affaires étrangères :

« Manque total de respect pour les principes élémentaires de justice »

Stockholm, 2 avril (A.F.P.). — « Les tortures et les brutalités infligées par la police aux accusés et le manque total de respect pour les principes élémentaires de justice qui nous sont révélés par le procès actuellement en cours à Athènes, constituent des preuves effrayantes des méthodes utilisées par le régime militaire grec », a déclaré mercredi soir le ministre suédois des Affaires étrangères, M. Torsten Nilsson.

Parlant à une réunion d'employés municipaux du Grand Stockholm, M. Nilsson a ajouté que la situation actuelle en Grèce laissait peu d'espoir pour un retour à l'application des principes démocratiques dans ce pays.

Il a ajouté que le 15 avril le Conseil des ministres à Strasbourg aura à prendre définitivement position sur le rapport qui lui a été soumis par la commission des Droits de l'Homme, rapport basé sur les informations concernant la situation en Grèce.

pelouses impeccables : tondeuses LAWN BOY

11 modèles
largeur de coupe 45 à 76 cm

Tondeuse « spéciale »
largeur de coupe :
45 cm.
Moteur puissant :
3,5 ch.
Carter
indéformable.
Démarrage
immédiat.



620F
distribution
FENWICK

Agents dans toute la France
FENWICK département Marine
28, Bd Biron, 93-St-OUEN
Tél. 606.17.79

COMMENT garder le silence devant le jugement qui vient d'être rendu à Athènes contre des journalistes victimes de l'intolérance et sur qui pèsent de si lourdes condamnations ?

Nous n'avons cessé, ici, de nous élever contre les méthodes totalitaires qui ont abouti à l'écrasement de Budapest et à la mort des libertés à Prague.

Nous n'en sommes que plus à l'aise pour joindre notre voix à celles de tous nos confrères qui se sentent profondément atteints par l'implacable verdict du tribunal militaire grec, dans ce pays que nous aimons et où nous comptons tant d'amis.

L. G.-R.

existant alors était parfaitement apte à prévenir une insurrection communiste et, le cas échéant, à suspendre certains articles de la Constitution pour un temps limité avec l'autorisation du Parlement, sans avoir recours aux forces armées pour le faire.

M. Jean Pezmatsoglou, ancien gouverneur adjoint de la Banque de Grèce, a certifié que le mouvement de résistance « Défense démocratique » était de tendance nationaliste et non communiste.

Quant au juge de la Haute Cour, Me Floros, il a fait remarquer qu'une alliance avait été conclue pendant la Seconde Guerre mondiale entre les puissances de l'Ouest et l'Union soviétique pour combattre le nazisme — ceci afin de prouver que deux idéologies différentes peuvent parfaitement s'allier pour un temps limité dans un but commun.

Hier soir l'ancien premier ministre du dernier gouvernement parlementaire, M. Panayatis Canellopoulos, première personnalité politique à venir témoigner pour la défense, avait fait un discours passionné dans lequel le vétéran de la politique grecque a affirmé qu'aucune preuve n'existait d'une collusion entre les accusés et les communistes, comme le prétend l'accusation. Il s'est étonné que les en-

— M. et Mme Pierre Favrel ont la douleur de faire part du décès de **Mme veuve STOLZ DASC**, survenu le 24 mars, dans sa 91^e année.

Les obsèques ont eu lieu à Montauban dans l'intimité familiale. Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Joseph Millotis, ses enfants et petits-enfants, sa sœur, son beau-frère, ses neveux et nièces et toute la famille

ont la douleur de faire part du décès de **M. Joseph MILIOTIS**, président-directeur général de la Société Metanic président d'honneur de la Chambre de commerce hellénique de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre royal Georges 1^{er} de Grèce, officier de l'Ordre royal du Phénix, médaillé de la Reconnaissance française, survenu dans sa 67^e année le 27 mars.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 1^{er} avril. Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le conseil d'administration, la direction, les cadres et le personnel de la Société Metanic, anciennement Métallurgie du Nickel, ont le regret de faire part du décès de

M. Joseph MILIOTIS, chevalier de la Légion d'honneur, leur président-directeur général, survenu le 27 mars.

— Le conseil d'administration, la direction, les cadres et le personnel